

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Lundi 15 janvier 2018 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

20h00

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017

1 – Hameau de Rozier : dossier de demande de subvention DETR

2 – Demande d'aliénation d'une portion de chemin communal par M. Gérard Latapie

3 – Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le quinze janvier à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 janvier 2018.

Présents : Mesdames Sylvie FAU-RATTIER, Sylvie CERLES et Martine LATAPIE, Messieurs Eric LATREMOLIERE, Michel LATAPIE, Daniel LEVEAU, Didier BOSC et Bernard BOUTARIC.

Absente excusée : Madame Sylvie CARRIE

Absente : Madame Delphine NOEL.

M. Le Ray ouvre la séance en donnant la parole à Madame Martine LATAPIE qui fait un rapide compte rendu de la réunion concernant le nouvel itinéraire de randonnée entre Conques et Rocamadour et explique que les organisateurs sont actuellement à la recherche d'un nom à donner à ce nouveau circuit.

M. le Maire propose ensuite que la lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 soit faite. Au terme de la lecture M. le maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 20 décembre est adopté à l'unanimité.

### **1- HAMEAU DE ROZIER : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018**

Dans le cadre du projet d'extension du Hameau du Rozier, Monsieur le maire rappelle les objectifs du projet : attirer de nouvelles populations et revitaliser notre territoire. Ce projet de lotissement se veut exemplaire par l'accompagnement des futurs propriétaires au cœur de réflexions sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Pour cela, M. le maire rappelle au conseil la nécessité d'un accompagnement de qualité lors de la phase d'études préalables du projet.

Il poursuit en présentant à l'assemblée les conventions d'accompagnement proposées par le CIT et le CAUE. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les propositions d'accompagnement présentées et donne pouvoir à M. Patrick Le Ray pour déposer une demande de subvention concernant la phase d'études préalables du projet d'Eco-Hameau de Rozier. Ce dossier sera déposé auprès des services de l'Etat dans le cadre de la « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2018 ». Cette subvention est calculée sur une base de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Etat DETR (40%) :	8.000 €
- Autofinancement (dont TVA : 4000€)	16.000 €
<b>TOTAL ESTIMATIF ETUDES PREALABLES :</b>	<b>24 000 €</b>

## **2-DEMANDE D'ALIENATION DE CHEMIN COMMUNAL PAR M. GERARD LATAPIE**

Monsieur le maire fait part au conseil d'une demande d'aliénation de chemin communal déposée ne mairie par Monsieur Gérard Latapie. M. Latapie souhaite acquérir une partie du chemin allant de la Goudinde à sa maison afin de régler le problème d'aboiments de ses chiens. Après discussion, il est décidé de contacter les propriétaires de la maison qui borde ce chemin afin de savoir s'ils seraient également intéressés par l'acquisition de l'autre partie. La discussion revient sur les autres demandes d'aliénation de chemins ruraux et notamment sur le prix de vente. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix des chemins à 0.50 € le mètre.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

Madame Martine Latapie revient sur sa proposition de galette et regrette que rien ne soit fait cette année. M. Le Ray explique que pour des raisons personnelles il ne pouvait être présent pour soutenir quelque initiative durant le mois de janvier mais propose qu'un repas soit organisé plus tard.

Madame Sylvie Fau-Rattier résume la réunion du conseil d'école du RPI St-Santin / St- Constant à laquelle elle a participé et explique que la majorité des votants s'est exprimée en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019. Les raisons à cela sont multiples ; coût des activités trop important pour les communes et fatigue des enfants constatée par les enseignants. Les parents ont quant à eux exprimé le problème de garde des enfants le mercredi.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 21h20.

Le maire